
Des experts à votre disposition par l'intermédiaire de votre notaire

Publié le 11/06/2013



Le service Expertises de Paris Notaires Services est composé d'experts aux compétences complémentaires, qui interviennent sur tous les types de biens, et vous renseignent sur la marche à suivre pour la réalisation de l'expertise de votre bien.

Le service Expertises de Paris Notaires Services est composé d'experts aux compétences complémentaires, qui interviennent sur tous les types de biens, et vous renseignent sur la marche à suivre pour la réalisation de l'expertise de votre bien.

Les experts agissent sur l'ensemble du territoire français. Ils disposent d'une solide formation et d'une expérience reconnue. Certains disposent de l'accréditation **REV (Recognised European Valuer)** et/ou font partie du réseau NOTEXPERT ce qui représente un atout pour le traitement de vos dossiers.

Le service d'expertise est accessible uniquement par l'intermédiaire de votre notaire. Après acceptation par le notaire du devis dont le prix dépend de la surface, du type de bien et de la mission demandée, (à titre d'exemple, pour un appartement standard à usage d'habitation, situé à Paris, le coût moyen HT d'une expertise est de 500 €. Pour un immeuble de 15 appartements, situé à Paris, le coût moyen HT d'une expertise est de 2 200 €) l'expert réalise une étude comparative du bien afin d'en déterminer la valeur vénale. Il communique le rapport final à votre notaire qui vous le transmet. Il est possible de fixer la valeur du bien à la date de la visite ou à une date antérieure.

CONTACTS :

- **L'équipe des experts immobiliers** : 01 44 82 24 92 - expertises@paris.notaires.fr

- **Le Département Immobilier** : 01 44 82 24 49